

MONTIER-EN-DER

La laïcité enracinée

Cent seize ans après l'adoption de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, des arbres de la laïcité ont été installés, jeudi 9 décembre, dans plusieurs communes du département. A Montier, cet arbre a été planté dans la cour du collège Jean-Renoir, en partenariat avec le Conseil départemental en présence de plusieurs personnalités.

Après le mot de bienvenue d'Odile Fabisiak, principale par intérim, la place a été cédée aux jeunes collégiens pour un moment des plus symboliques. Dans un premier temps, trois élèves sont venus au pied de l'arbre pour y déposer quelques pelletées de terre. Ils ont été suivis par deux autres qui ont posé l'écrêteau sur lequel est inscrit : "Arbre de la Laïcité/Loi de 1905". Ensuite, deux jeunes se sont avancés pour accrocher à l'arbre, un ruban tricolore. Enfin, plusieurs collégiens ont donné lecture de quatre messages qui ont ensuite été plantés autour de l'arbre de la laïcité. Martine Thouvenot-Lattach, présidente des DDEN de Haute-



Les collégiens ont participé à cette cérémonie qui a mis la laïcité à l'honneur.

Marne, a rappelé qu'il y a des mots qui nous élèvent collectivement, qui nous rassemblent et nous protègent contre l'obscurantisme en soulignant que le mot "laïcité" est de ceux-là.

En soutien aux collègues du lycée Saint-Exupéry

S'adressant aux élèves, la présidente leur a expliqué qu'ils bénéficient de cette laïcité dans l'école de la République. Et de poursuivre : « Cette laïcité, vous l'avez déclinée avec vos mots et vos textes au cours de la cérémonie qui nous rassemble

aujourd'hui, et qui commémore la loi essentielle du 9 décembre 1905, instituant la séparation des Eglises et de l'Etat ».

Martine Thouvenot-Lattach a ensuite exprimé son désarroi de constater que le principe de laïcité est souvent mis à mal actuellement dans certains discours propagés notamment sur les réseaux sociaux. En conclusion, la présidente des DDEN a dit son attachement au principe de laïcité ainsi qu'aux valeurs de l'école de la République. Lors de cette cérémonie, les professeurs

du collège ont porté un badge en soutien à leurs collègues du lycée Saint-Exupéry, de Saint-Dizier, qui vivent actuellement des moments difficiles, et sur lequel était repris l'article 9 de la charte de la laïcité qui indique que la laïcité implique le rejet de toutes violences et de toutes discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

La cérémonie s'est terminée en chantant la Marseillaise.



En nouant un ruban autour de l'arbre, deux élèves ont lié symboliquement les valeurs de la laïcité et celles de la République.



De gauche à droite : Marie-Laure Parison, conseillère départementale représentant Nicolas Lacroix, Martine Thouvenot-Lattach, présidente des DDEN, Odile Fabisiak, principale du collège et André Guyot, ancien président des DDEN.

Match de football reporté

Initialement programmée ce dimanche 12 décembre, à 14 h 30, au stade municipal de Ceffonds, la rencontre entre l'équipe réserve de l'US Montier et Villiers-en-Lieu est reportée à une date ultérieure.